

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin.
6 — 45 — —
9 — 02 — —
1 — 33 — — soir,
— — — — —
7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
8 — 20 — —
— — — — —
12 — 38 — —
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On mande de Versailles, le 11 mai :

A l'Assemblée nationale, M. Thiers dit que des négociations ont été engagées entre M. de Bismarck et les ministres des affaires étrangères et des finances.

« Les difficultés furent nombreuses. Je ne dois pas le dissimuler, aucune épreuve ne nous a été épargnée dans cette dernière période. Nous avons dû voir la guerre civile, la plus désastreuse de toutes, menacer de nous susciter de nouveaux dangers.

« Les négociations qui viennent de se terminer ont heureusement coupé court à ces difficultés.

« La paix définitive a été signée entre la France et l'Allemagne.

« Je voudrais pouvoir vous dire que les conditions posées par les préliminaires ont été améliorées. Notre situation ne le permettait pas ; mais de graves complications, que nous pouvions redouter, ont été écartées. Je ne puis encore mettre sous vos yeux l'instrument de paix ; mais je peux dire que tous les Français seront rendus à la France, les uns à la patrie qu'ils ont si bien servie ; les autres, qui sont encore soldats, à l'armée qu'ils sont glorieux de servir encore ; tous, sans exception, vont nous être rendus. (Bravos.)

« Notre glorieuse armée pourra être complétée en plus grand nombre que les préliminaires ne le permettaient d'abord. Notre armée relèvera d'ailleurs en Europe la haute renommée du nom français et de la puissance de la France, et on lui rendra de nouveau justice dans le monde. (Applaudissements.)

« Cette solution nouvelle nous permet de dire que l'Afrique sera suffisamment pourvue.

« Les dangers qui menaçaient l'Algérie sont, d'ailleurs, en partie arrêtés.

« Les dépêches que nous recevons sont très-favorables. Un chef arabe le constate lui-même. J'espère que dans peu le danger sera complètement conjuré. (Applaudissements.) »

A l'Assemblée, M. Dufaure, répondant à une question, dit :

« Lorsque la France sera redevenue maîtresse de Paris par la défaite de l'insurrection, la justice fera tout son devoir en recherchant tous les coupables et en les punissant. Je n'ai plus rien à ajouter. »

M. Mortimer-Ternaux lit le manifeste des délégués de la municipalité de Bordeaux, racontant leur entrevue avec M. Thiers, et demande au gouvernement des explications.

La gauche proteste contre M. Mortimer qui persiste. M. Thiers dit alors : « Lorsque je me dévoue au service de la France avec désintéressement, vous me permettez de m'étonner de rencontrer des tracasseries ; lorsqu'un homme a fait tout ce qu'il a pu, que voulez-vous qu'il pense en voyant vos ingratitude ? Je consacre les derniers restes de ma vie au service public. Il faut que ma tâche soit possible. Je demande que l'Assemblée décide. Je ne puis pas gouverner à ces conditions-là. Un vote motivé est nécessaire, ma démission est prête. »

M. Thiers continue :

« En m'affaiblissant, vous vous affaiblissez vous-mêmes. La situation actuelle exige beaucoup de franchise. Je ne puis pas continuer à remplir les fonctions publiques avec des traitements pareils. Vous êtes des imprudents, vous êtes trop pressés. Il faut encore huit jours. Dans huit jours, il n'y aura plus de danger. » (Mouvement. Longue agitation.)

M. Mortimer se défend d'avoir voulu attaquer M. Thiers.

MM. Cochery, Bethmont et d'autres membres de la gauche présentent l'ordre du jour motivé :

« L'Assemblée, ayant pleine confiance dans le chef du pouvoir exécutif de la République française, passe à l'ordre du jour. »

D'autres ordres du jour sont présentés, mais M. Thiers déclare qu'il accepte seulement l'ordre du jour de M. Bethmont.

M. de Kerdrel, cherchant à justifier M. Mortimer, dit que M. Thiers fut trop susceptible ; il demande l'oubli et la concorde.

M. Thiers rend hommage à la loyauté de M. de Kerdrel, mais il croit un vote nécessaire et dit : « J'ai le courage de mon dévouement au pays, que tous ceux qui m'attaquent aient aussi le courage de leurs actes. »

L'ordre du jour de M. Bethmont est adopté par 495 voix contre 10. (Applaudissements.)

La conspiration municipaliste se dévoile effrontément. Ses organes en province déclarent que les dernières élections sont une violation préméditée de la loi ; qu'elles ont eu pour but, non d'assurer des franchises locales, mais de constituer des pouvoirs politiques destinés à renverser le gouvernement établi par l'Assemblée Nationale et l'Assemblée elle-même. Ces organes du parti communiste portent publiquement défi à M. Thiers d'oser empêcher les délégués de se réunir et de se rendre à Versailles. Si le gouvernement refuse de les recevoir, la France les verra passer ; M. Thiers et l'Assemblée auront reçu un avertissement qui les obligera à céder aux volontés de la souveraineté populaire.

Voilà ce qui s'imprime dans quelques villes où la démagogie vient de triompher au scrutin. Je sais que le gouvernement, fort de l'appui de la presque unanimité de l'Assemblée, sauf de 25 membres de l'extrême-gauche, est décidé à ne pas reculer devant le défi de la faction qui, vaincue dans Paris, veut essayer de se relever en province. Quelques actes de vigueur suffiront pour faire avorter ces projets.

Les opérations militaires.

(11 mai.)

LE FORT DE VANVES.

Hier soir, vers neuf heures, on entendait aux environs du collège de Vanves, position importante encore au pouvoir de l'insurrection, la fusillade et le crépitement répété des mitrailleuses. Une action assez sérieuse était engagée sur ce point ; mais les résultats ont été sans importance. Les communaux étaient soutenus par une batterie d'artillerie, placée dans les arbres, sur la gauche du corps principal d'habitation. Ils avaient, en outre, des renforts nombreux qui leur arrivaient

du fort de Vanves, dont la garnison ne peut plus être utilisée que dans les sorties. Parmi nos troupes engagées, peu nombreuses d'ailleurs, se trouvait un détachement du 22^e chasseurs de marche, caserné dans le fort d'Issy. Nous pensons que, de notre part, il ne s'agissait que de faire une reconnaissance offensive, pour se rendre compte des forces que la Commune a encore disséminées autour du fort de Vanves, et pour apprécier le degré de résistance qu'elles pouvaient nous opposer.

Les positions des insurgés sont encore importantes, mais elles sont beaucoup moins formidables que celles qu'ils avaient autour d'Issy, et il est permis de croire que nous en aurons promptement raison.

IVRY.

Hier, une rencontre sérieuse, où l'avantage nous est resté, a eu lieu non loin d'Ivry, entre des gardes nationaux et des troupes de ligne. Celles-ci ont refusé de charger leurs armes et ont voulu s'élaner à la baïonnette.

DE VERSAILLES A ASNIÈRES,

Aller et retour.

En quittant Versailles, à minuit, nous ne rencontrons pas âme qui vive. Les portes de la ville sont fermées. Seul, l'employé de l'octroi veille, avec un agent de la surveillance, à l'entrée et à la sortie des retardataires.

Personne sur la route déserte. Le petit campement de Fausses-Reposes a disparu. Le génie qui était venu s'installer en cet endroit pour fabriquer les gabions des batteries construites de Sèvres à Suresnes, est parti, sa tâche achevée, pour une autre destination.

En arrivant à Ville-d'Avray, nous entendons le bruit sinistre d'une canonnade au loin. On ne peut compter les éclairs qui sillonnent le ciel, ni les détonations qui retentissent dans la nuit. Nous ne pouvons donner une idée de ce tir incessant qu'en le comparant aux pulsations des artères d'un fiévreux, dont chaque battement rendrait le son du canon. Nous allons, droit devant nous, dans la direction de ce roulement lugubre, à travers le parc de Saint-Cloud.

De distance en distance, une ombre sort du taillis à gauche de la route. — Clic, clic, clic ! C'est le son d'une batterie de chassepot. — Halte-là ! Qui vive ? — Ami. — Passe au large. — La canonnade gronde de plus, sans intermittences, sans affaiblissement. Nous arrivons à la pelouse qui domine la Seine, le bois de Boulogne, la plaine de Longchamp, les remparts de Paris et la ville rebelle. Nos batteries de position tonnent sur toute la ligne des hauteurs, depuis le Mont-Valérien jusqu'aux plateaux de Châtillon et des Hautes-Bruyères. Et là, sous nos yeux, à quelques cents pas des remparts, l'artillerie de campagne tire à volonté de toutes ses pièces contre l'enceinte et les bastions. Dans la tranchée creusée ces trois dernières nuits, un cordon de tirailleurs entretient un feu roulant de mousqueterie. D'ailleurs, pas un mouvement de troupes. De temps en temps, des éclairs partent des remparts et se croisent avec ceux qui jaillissent de nos tranchées et de nos avant-postes.

L'aube du jour blanchit l'horizon ; le feu cesse sur toute la ligne ; nos soldats repassent la Seine

et reviennent au campement du 4^e corps. Chaque régiment ramène en moyenne deux ou trois blessés.

Pendant que nos soldats rentrent dans le parc par les grilles du Nord et de l'Est, toute une division se présente par celle du Couchant, qui débouche dans Ville-d'Avray. C'est la division Bréa, du corps de réserve. Elle vient de Satory. Outre ces deux brigades d'infanterie, elle se compose encore des deux régiments des fusiliers-marins. A dix heures du matin, tout le monde était installé, les tentes dressées, les faisceaux formés et les popotes mises au feu. Ces nouveaux venus prétendent qu'ils viennent pour former la colonne d'assaut.

NOUVELLES DE PARIS.

Delescluze, nommé aux fonctions de délégué à la guerre, à la place de Rossel, a adressé à la garde nationale la proclamation suivante :

« Citoyens,

« La Commune m'a délégué au ministère de la guerre ; elle a pensé que son représentant dans l'administration militaire devait appartenir à l'élément civil. Si je ne consultais que mes forces, j'aurais décliné cette fonction périlleuse ; mais j'ai compté sur votre patriotisme pour m'en rendre l'accomplissement plus facile.

« La situation est grave, vous le savez ; l'horrible guerre que vous font les féodaux conjurés avec les débris des régimes monarchiques vous a déjà coûté bien du sang généreux, et cependant, tout en déplorant ces pertes douloureuses, quand j'envisage le sublime avenir qui s'ouvrira pour nos enfants, et lors même qu'il ne nous serait pas donné de récolter ce que nous avons semé, je saluerais encore avec enthousiasme la Révolution du 18 mars, qui a ouvert à la France et à l'Europe des perspectives que nul de nous n'osait espérer il y a trois mois. Donc, à vos rangs, citoyens, et tenez ferme devant l'ennemi.

« Nos remparts sont solides comme vos bras, comme vos cœurs ; vous n'ignorez pas d'ailleurs que vous combattez pour votre liberté et pour l'égalité sociale, cette promesse qui vous a si longtemps échappé, que si vos poitrines sont exposées aux balles et aux obus des Versaillais, le prix qui vous est assuré, c'est l'affranchissement de la France et du monde, la sécurité de votre foyer et la vie de vos femmes et de vos enfants.

« Vous vaincrez donc ; le monde qui vous contemple et applaudit à vos magnanimes efforts s'appête à célébrer votre triomphe, qui sera le salut pour tous les peuples.

« Vive la République universelle !

« Vive la Commune !

« Paris, le 10 mai 1871.

« Le délégué civil à la guerre,
« DELESCLUZE. »

Il a fait publier, en outre, l'ordre suivant dans le *Journal officiel* :

« Tout officier venant de l'extérieur ou de l'intérieur qui se présenterait au ministère de la guerre ou à la place sans être porteur d'ordres de son supérieur hiérarchique, s'exposera être mis en état d'arrestation.

« Le délégué civil à la guerre,
« DELESCLUZE. »

Le *Journal officiel* nous apprend que la Commune a ordonné le renvoi de Rossel devant la cour martiale.

La cour martiale est bien là; mais c'est Rossel qui n'y est plus, et voici comment le *Mot d'ordre* nous raconte ce plaisant épisode :

« Le citoyen Rossel a été arrêté hier dans la journée par les ordres du Comité de salut public, qui l'a fait enfermer à la questure et l'a confié à la garde du citoyen Gérardin.

« A cinq heures de l'après-midi, le citoyen Avrial a fait connaître à l'Assemblée que le citoyen Rossel, qui était prisonnier dans les bureaux de la questure, a quitté l'Hôtel de ville, en compagnie de Charles Gérardin, membre de la Commune et avant hier encore membre du Comité de salut public.

« Bergeret. — Je me charge de faire exécuter les ordres de la Commune en ce qui concerne Rossel.

« Gambon. — Je demande que la Commune donne pleins pouvoirs à Bergeret pour arrêter Rossel.

« Cette proposition de Gambon a été adoptée par la Commune.

« Minoit et demi. — On dit que le colonel vient d'être arrêté une seconde fois. Mais nous apprenons, au dernier moment, que cette nouvelle n'est pas exacte.

« Deux heures du matin. — Deux mandats d'amener ont été lancés contre le citoyen Rossel et le citoyen Charles Gérardin.

« A l'heure où nous écrivons, ces deux mandats n'ont pas encore reçu d'exécution. »

Le *Mot d'ordre* prend du reste parti pour Rossel. Ce n'est donc pas lui qui nous apprendra la cause de cette arrestation.

On lit dans le *Nowelliste de Rouen* :

« Parmi les nominations au grade de chevalier de la Légion d'Honneur que contient le *Journal officiel* de Versailles, nous remarquons celle d'un chef d'escadrons de l'armée auxiliaire.

« M. Robert Lefort, qui, aux termes du décret du 5 mai, vient d'être décoré, n'est autre que le duc de Chartres, qui a fait campagne pendant toute la dernière guerre.

« Ce n'est un mystère pour personne, dans nos départements de la Normandie, que le capitaine des éclaireurs-guides de la Seine-Intérieure, qui a logé successivement chez plusieurs de nos compatriotes, MM. Delarue, maire de Vascœuil, comte de Valon, etc., et a fait dignement son devoir pendant toute la période de la défense de la vallée d'Andelle, était un des petits-fils de Louis-Philippe.

« On raconte même que lorsqu'il était venu offrir à Rouen le concours de son épée, M. Estancelin, commandant général des gardes nationales de Normandie, en lui confiant le commandement d'une compagnie d'éclaireurs, lui avait dit :

« Vous ne pouvez servir sous votre nom, mais prenez celui de vos ancêtres, Robert-le-Fort. »

« Le duc de Chartres, ou plutôt Robert-le-Fort, après l'occupation de Rouen et la retraite des troupes du général Briant, aurait fait partie, nous assure-t-on, de l'armée de Chanzy, et s'y serait distingué de façon à être porté par ses chefs au premier rang de ceux qui avaient droit à des récompenses.

« Le duc de Chartres, qui, en 1859, avait fait comme officier, dans l'armée de Victor-Emmanuel, toute la campagne d'Italie contre l'Autriche, avait également mérité par son courage d'être porté pour la croix, que des raisons politiques avaient empêché de lui accorder.

« Nous terminerons en rappelant qu'il est maintenant prouvé que le prince de Joinville, lors de la seconde entrée des Prussiens à Orléans, aidé par quelques canoniers de la marine, a couvert la retraite de nos troupes, jusqu'à ce que la retraite fût rendue impossible par le nombre des assaillants et des canons ennemis. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Une manifestation bonapartiste a eu lieu, le 8 mai, à Boulogne-sur-Mer. Au moment où un ac-

teur chantait, au théâtre de la ville, la chansonnette intitulée : *La lettre de Napoléon III à Marguerite Bellanger*, des sifflets sont partis d'une des avant-scènes. Le public furieux s'est précipité vers la loge et allait faire un mauvais parti aux siffleurs, quand le directeur du théâtre obtint une transaction : c'est que les personnes de la loge, sans être l'objet d'aucune voie de fait, quitteraient la salle; c'est ce qui eut lieu; elles se retirèrent au milieu des huées et des menaces. Les siffleurs étaient : le prince Ghika, le comte Martin du Nord, le vicomte Coëtlogon. La *France du Nord* publie d'assez longs détails sur cet incident.

— Plusieurs députés, soucieux du sort de l'Alsace et de la Lorraine, et désireux de venir en aide à nos compatriotes allemands en favorisant leur commerce et leur industrie, se sont réunis au ministère des affaires étrangères pour discuter des mesures à proposer au Gouvernement français, pour faire aussi bonne que possible la position des Lorrains et Alsaciens, en face de nos lois de douanes et de nos tarifs sur le transport des marchandises étrangères.

— Nous recevons de tristes nouvelles sur les ambulances de Paris. Presque tous les insurgés blessés meurent. Cela tient surtout à l'état d'ivresse alcoolique où ils sont presque constamment. Beaucoup des chirurgiens qui accompagnent les bataillons sont incapables. Quelques-uns sont même des ouvriers qui n'ont fait aucune étude médicale. L'un de ces chirurgiens, venu l'autre jour pour panser des blessés laissés dans une pépinière de Bagnaux, était dans un tel état d'ivresse que les paysans ont dû le chasser ignominieusement.

— Un arrangement amiable avec la Compagnie des chemins de fer de l'Est, en Alsace et en Lorraine, est attendu prochainement.

L'expropriation de cette ligne ferrée ne sera donc pas nécessaire.

— Voici quelques chiffres du plus haut intérêt en ce moment. Le chiffre de nos blessés sous Paris depuis le 20 mars, est d'environ 700.

Nos pertes en hommes tués ne sont pas supérieures à 200. Nous avons fait aux insurgés environ 8,000 prisonniers, et d'après les renseignements qui nous arrivent de Paris, nous leur avons mis hors de combat de 5, à 6,000 hommes. La semaine dernière, la Commune a perdu plus de 4,800 hommes, tués, blessés ou prisonniers.

— Jeudi à Neuilly, de quatre à cinq heures du soir, un ballon venant de Paris a été vu dans la direction du sud-ouest. A la même heure, au Point-du-Jour, un autre ballon passait vers le nord-ouest. Aujourd'hui, deux autres aérostats libres, chargés de liasses d'imprimés, sont tombés dans le parc de M. Armonville, à Ville-d'Avray.

— Le *Petit Journal*, supprimé par la douce Commune de Paris, a eu le bon esprit de ne pas se supprimer pour si peu. Il continue de paraître sous le nom assez peu déguisé de *Le Journal*.

— On annonce l'apparition, à Paris, d'un nouveau journal : le *Proletaire*, « organe de ceux qui n'ont rien et qui veulent avoir quelque chose. »

Avec quoi achèteront-ils le *Proletaire* ?

— La rédaction de la *France*, — supprimée par la Commune, — fait paraître un nouveau journal, qui s'appelle le *Spectateur*.

— Le pape est remis des suites de la dernière crise qu'il vient d'éprouver.

Le 13 courant, il aura 80 ans.

Le 24 août, s'il continue à surmonter les effets de l'âge et de la maladie chronique dont il souffre depuis longues années, son pontificat aura égalé en durée celui de saint Pierre : 25 ans.

Ce sera le premier pape qui depuis la fondation du saint-siège aura rempli la suprême dignité de l'Eglise aussi longtemps.

Un journal de Carlsbadt, la *Source*, annonce qu'il s'est formé à Ems un comité à l'effet d'ériger une colonne commémorative sur la promenade, à l'endroit où, l'année dernière, le roi de Prusse manda à l'ambassadeur français qu'il n'avait plus rien à lui dire.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La chambre de discipline des notaires de l'ar-

rondissement de Saumur s'est constituée, pour l'exercice 1871-1872, comme suit :

- Président, M^e Le Blaye, à Saumur.
- Syndic, M^e Baudry, à Varennes.
- Rapporteur, M^e Rouleau, à Fontevault.
- Secrétaire, M^e Laumonier, à Saumur.
- Trésorier, M^e Besson, à Martigné.
- Membres, M^e Hacault, à Montreuil-Bellay; Denicau, à Allonnes.

FLORAISON D'UN AGAVÉ.

Les personnes qui s'occupent de la culture des fleurs suivront, peut-être, avec intérêt les progrès de la floraison, très-rare, d'une plante cependant assez commune dans les jardins, c'est l'Agavé d'Amérique. Que de contes n'a-t-on pas fait sur cette plante qui ne fleurit, dit-on, que tous les cent ans et dont la fleur éclate, comme un coup de canon, lorsqu'elle s'épanouit. L'Agavé qui existe au Jardin-des-Plantes de Saumur date de 1840 et a, par conséquent, trente-et-un ans. Il fut mis, au printemps dernier, en pleine terre et a pu supporter l'hiver, très-rigoureux qui vient de passer, abrité par une cabane en planches qu'on avait fait construire exprès. Le premier de ce mois de mai, le cœur de la plante a commencé à s'ouvrir, et la tige qui doit donner la fleur dépasse de plus de cinquante centimètres l'extrémité des feuilles et s'élève de six à huit centimètres par jour. La hampe, qui atteint quelquefois sept à huit mètres, aura donc, probablement, dans le mois de juillet sa plus grande élévation. Cette floraison est d'autant plus rare que, après la fleur passée et les graines arrivées à maturité, le sujet meurt. Souvent, comme on le voit par les yucas, la tige cherche à sortir seulement à la fin de l'été; elle n'a pas alors le temps de développer ses fleurs, la mauvaise saison y mettant obstacle. L'apparition de celle-ci, commençant avec les beaux jours, donne l'espoir qu'elle aura sa fleur en temps convenable et qu'on pourra jouir d'un spectacle commun, il est vrai, dans les pays chauds, mais très-rare dans nos climats tempérés.

Samedi, la patrouille de la garde nationale qui faisait la ronde de 11 heures du soir a été victime d'un accident bien fâcheux.

Elle traversait la place du Roi-René au moment où passait la voiture des dépêches, les hommes se rangèrent à gauche, mais au même instant arrivait à toute vitesse un fourgon de bagages dont le cheval était emporté; nos gardes nationaux n'ont pas eu le temps de l'éviter.

Trois ont été renversés, deux ont reçu des contusions qui n'inspirent pas d'inquiétudes, mais le troisième, le sieur G., a été bien maltraité. Il a eu une jambe fracturée en deux endroits; on craint aussi quelques lésions internes. G. a été conduit immédiatement à l'Hôpital.

Le conducteur du fourgon faisait tous ses efforts pour maîtriser son cheval, mais il n'a pas pu y réussir.

On annonce qu'en raison des circonstances politiques, le gouvernement a décidé que les concours régionaux n'aient pas lieu cette année.

Voici une décision qui intéresse tous les entrepôts de tabacs qui étaient approvisionnés par les manufactures de Paris, Metz et Strasbourg.

Le ministre des finances vient de décider que l'approvisionnement de ces entrepôts sera effectué de la manière suivante :

Le tabac en poudre, par la manufacture de Châteauroux; le tabac à fumer, par celle de Tonneins (Lot-et-Garonne);

Les cigares de la Havane, en qualités supérieures, seront servis par la manufacture de Bordeaux, au lieu de celles du Gros-Cailou et de Neuilly;

Les cigares à 11 fr., 22 fr., 33 fr. et 44 fr. le kilogramme, fabriqués en France, seront servis par la manufacture de Châteauroux;

Les tabacs de troupe, à 1 fr. 50, et d'hospice, à 6 fr. 50 le kilogramme, seront servis par la manufacture de Lille, au lieu de celles de Metz et de Strasbourg.

Jusqu'à nouvel ordre, l'approvisionnement des entrepôts devra être limité à la consommation.

La France a perdu deux manufactures, celle de Metz et celle de Strasbourg, par suite du traité de paix avec la Prusse, et les insurgés

se sont emparés des manufactures de Paris et de Neuilly.

De là la nécessité des nouvelles prescriptions pour l'approvisionnement des entrepôts.

Le ministre des finances invite par dépêche télégraphique les directeurs des contributions indirectes à fournir *illico* le relevé des débits de tabac et des recettes buralistes vacants dans chaque département.

Les débits de tabac d'un produit inférieur à 4,000 francs sont à la nomination des préfets, sur la proposition des directeurs des contributions indirectes.

Ceux d'un produit supérieur à cette somme ainsi que les recettes buralistes, sont à la nomination du ministre des finances.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Versailles, 13 mai, 5 h. soir.

Chef du Pouvoir exécutif à toutes les autorités civiles et militaires.

Pendant que nos troupes ont entrepris, dans le bois de Boulogne, d'ouvrir la tranchée sur un long développement, et que la formidable artillerie de Montretout protégeait les travaux d'approche, le 2^e corps (général de Cissey) a, du côté d'Issy, accompli un fait d'armes des plus brillants.

Hier, à midi, les troupes du général Osmond ont occupé les maisons situées au point où la route stratégique rencontre la route de Châtillon à Montreuil. Cette opération, qui a été exécutée par les fusiliers-marins, une compagnie du 4^e bataillon de chasseurs à pied et des partisans du 113^e de ligne, a eu pour résultat de couper toute communication entre les forts de Vanves et de Montreuil.

Quelques heures plus tard, le commandant de Pontécoulant, avec un bataillon du 46^e de ligne (brigade Baucher), a enlevé à la baïonnette le couvent des Oiseaux, à Issy.

Dans cette attaque, exécutée de la manière la plus brillante, nos soldats ont déployé un admirable élan. Les pertes de l'ennemi sont considérables. Nous avons pris 8 canons, plusieurs drapeaux, et fait des prisonniers.

A la suite de cette affaire, les insurgés comprenant qu'ils ne pouvaient plus tenir en dehors de l'enceinte ont successivement abandonné toutes les positions du village qu'ils occupaient encore, laissant de nouveau entre nos mains un grand nombre de prisonniers.

L'occupation du lycée de Vanves, effectuée cette nuit, amène nos troupes à quelques centaines de mètres à peine de l'enceinte.

Ainsi sur tous les points, nous approchons du terme final de nos opérations et de la délivrance de Paris.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Marché de Saumur du 13 mai.

Froment (l'h.) 77 k. 29 73	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. . . 74 28 57	— luzerne 50	—
Seigle 75 18	Foin (h. bar.) 780	190
Org. 65 18	— Luzerne —	780 160
Avoine h. bar. 50	— Paille —	780 110
Fèves 75	— Amandes . .	50
Pois blancs. . 80	— cassées 50	—
— rouges. . . 80	— Cire jaune. .	50 175
Graine de lin. 70	— Chanvre tillé	—
Colza 65	— (52 k. 500) —	à
Chenevis. . . 50	— Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	— Blanc	— à
— chenevis 50	— Demi-couleur .	— à
— de lin. . . 50	— Brun.	— à

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité 115 à 160
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1870.	1 ^{re} id. 80 à 90
Id.	1870, 2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1878.	1 ^{re} id. 75 à 85
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1870.	1 ^{re} id. 75 à 80
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1870:	45 à 50
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1870.	100 à 120
Champigny, 1870.	1 ^{re} qualité 140 à 200
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1870.	80 à 100
Varrains, 1870	80 à 100
Bourguil, 1870	1 ^{re} qualité 90 à 100
Id.	2 ^e id. » à »
Restigné 1870.	75 à 85
Chinon, 1870.	1 ^{re} id. 70 à 80
Id.	2 ^e id. » à »

Saumur, imprimerie de P. GODET.